

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, Charles DOTT, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, Pascal RAGUE, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Catherine HATT, Mélanie KONN

Absents : –

Secrétaire de séance : M. Patrick LENTZ

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 26 mai dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Election des délégués en vue des élections sénatoriales

Les conseillers municipaux ont été convoqués par décret ce vendredi 20 juin en vue de la désignation de délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs prévue le 28 septembre 2014. L'ensemble du conseil municipal de Hohfrankenheim était donc présent pour procéder à la désignation des délégués et suppléants formant le collège électoral chargé d'élire cinq sénateurs et deux remplaçants.

Selon un tableau annexé à l'arrêté préfectoral du 6 juin 2014, les élus ont procédé au vote à bulletin scrutin secret majoritaire à deux tours d'un délégué et trois suppléants.

Résultat de l'élection du délégué : M. Alain HURSTEL a été proclamé élu au 1^{er} tour et a accepté le mandat

Résultat de l'élection des suppléants : Mme Marie-Claire BURGER, M. Charles DOTT, Mme Martine BUREL ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Les résultats de ces élections ont été transmis à la Préfecture de Strasbourg.

3. Tarifs salle communale

Le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à dater du 1^{er} septembre 2014 pour la location de la salle municipale et de ses équipements.

- Utilisation de la salle durant un weekend : 150.- € pour les résidents de la commune
180.- € pour les non-résidents
- Utilisation de la salle une demi-journée : 40.- € pour les résidents de la commune
60.- € pour les non-résidents
- Utilisation de la salle le 31 décembre : 200.- €
- Nettoyage éventuel en sus : 50.- €
- Mise à disposition de tables : 7.50 € pièce

Un chèque de caution de l'ordre de 100.- € pourra être demandé pour toute demande de location.

4. Stationnement

Avant la mise en place des panneaux de signalisations dans la rue et tout autre dispositif pour interdire le stationnement rue Principale et rue de l'Ecole le Conseil municipal préconise une information préalable des riverains concernés, pour une application dès la prochaine rentrée scolaire.

5. Fleurissement

Si le fleurissement du village embellit de manière considérable notre village, l'arrosage établi pour les membres du conseil municipal représente une charge très lourde. Il faudra à l'avenir trouver des solutions permettant de pérenniser cet embellissement

6. Changement logiciel comptabilité et population

M. le Maire rappelle au conseil le passage réglementaire au PESV2 (protocole d'échanges standard version 2). Il y a donc lieu de procéder à l'acquisition d'un nouveau logiciel conforme Le conseil municipal approuve le devis proposé par la Société Berger Levraut pour un montant de 687.- € HT comprenant le logiciel, son installation ainsi que les frais de formation groupée. M. le Maire est autorisé à signer tout document y relatif.

7. RPI – projet d'informatisation de l'école

M. le Maire informe les conseillers que des devis ont été sollicités pour permettre de chiffrer l'acquisition de nouveaux équipements informatiques comme un vidéo projecteur interactif, et des ordinateurs pour les élèves.

Les devis réceptionnés sont de Manutan Collectivités (anciennement CAMIF) et Société Hobecom d'Ingwiller.

Le devis d'un montant de 6 900.- € de la Société Manutan est approuvé comme plafond d'investissement ; il est conforme au budget prévisionnel. Des ajustements sur le type de matériel sont encore à effectuer. En 2014 il ne sera procédé qu'à l'acquisition du vidéoprojecteur interactif pour un montant de 2 313,57 € HT + option de démontage et remontage du tableau pour un montant de 88,24 € HT.

M. le Maire est chargé de l'acquisition de ce matériel et est autorisé à signer tout document y relatif.

8. Divers

Festivités du 14 juillet : la cérémonie est prévue à 11 heures le lundi 14 juillet à la mairie

Badges déchetterie : Ils sont disponibles (contre signature) en mairie aux heures habituelles d'ouverture ; les cartes non retirées seront restituées à la Com Com dès le 1^{er} septembre prochain. Ils seront mis en service dès le 1^{er} septembre.

Travaux de voirie : confirmation du démarrage des travaux de voirie dans la rue des Vergers et dans la Rue de l'Ecole dès le début septembre prochain. Une information sera encore diffusée auprès des riverains concernés.